

Savoir

& Comprendre



Mars 2024

Numéro 39

Le bulletin d'information de la Structure d'échange et d'information sur Valduc

Édito de la Présidente



Amis lecteurs bonjour,

En tant que nouvelle présidente de la SEIVA, j'ai le plaisir de signer ce premier édito de l'année 2024.

La SEIVA existe depuis 1996 et nous allons poursuivre son travail d'information neutre et objective sur les impacts du CEA de VALDUC, qu'ils soient d'ordre économique, environnementaux ou sanitaires.

Je m'attacherai à ouvrir le débat sur d'autres aspects qui nous concernent tous, y compris le CEA, tels que les économies d'énergie, l'eau, les aléas climatiques ou encore l'évolution des lois et normes qui impactent l'univers du nucléaire, comme le projet de fusion de notre Autorité de Sécurité Nucléaire avec son expert, l'IRSN.

En termes d'actualité en ce début d'année, si vous habitez dans un périmètre proche du site de VALDUC, sachez qu'en mars se déroule un exercice de crise qui vous impactera peut-être : le Centre Spécial Militaire de VALDUC va tester son Plan Particulier d'Intervention, le PPI.

Ce numéro de Savoir et Comprendre vous donnera des clés pour comprendre ce qu'il s'y joue, et c'est l'occasion pour nous de vous redonner les consignes à appliquer en cas d'accident.

Véronique GUITTON

à la une Accident à Valduc

Sommes-nous prêts ?

Si vous vivez à proximité de Valduc, vous entendez la sirène d'alerte retentir à midi chaque premier mercredi du mois. Vous savez que c'est un test, et que cette sirène sert en fait à vous alerter en cas d'urgence nucléaire. Si vous l'entendez à un autre moment, c'est une alerte réelle et vous devrez appliquer des consignes pour votre sécurité (voir plus loin : Les bons gestes).

De leur côté, les autorités et les exploitants de sites à risque sont préparés à intervenir au plus vite pour limiter les dégâts, notamment les rejets radioactifs et la contamination des personnes. Des exercices réguliers leur permettent de vérifier le bon fonctionnement de leurs plans et de pointer les améliorations possibles : les Plans Particuliers d'Intervention, ou PPI.

- 📍 Quels sont les risques ? - P.2
- 📍 La parole à Florian PAQUET, maire de Moly - P.2
- 📍 J'entends la sirène, je fais quoi ? - P.3



seiva
L'INFORMATION INDÉPENDANTE
au SERVICE DES RIVERAINS

🔊 Accident à Valduc : sommes-nous prêts ? ⚠️

🔊 Quel est le risque ?

Si vous habitez à proximité du centre, vous êtes susceptible, en cas d'accident nucléaire de grande ampleur, d'être contaminé par des matières radioactives.

Au centre CEA de Valduc, 4 **types d'accidents** pourraient entraîner des effets sur l'extérieur : une **chute d'avion**, un **rejet intempestif de radioéléments**, un **incendie avec rejet de matière radioactive** et un **séisme** d'une intensité suffisante pour dégrader une installation nucléaire.

Il faut savoir que comme dans nos situations personnelles – que l'on prenne sa voiture ou que l'on bricole sur une échelle – dans le nucléaire, **le risque zéro n'existe pas**. Se préparer à un accident est fondamental : être organisé, avoir tous les outils, le matériel pour agir efficacement, et tester régulièrement son organisation.

C'est ce que font tous les sites industriels à risque, dont le CEA avec son **Plan Particulier d'Intervention**, le **PPI**.

Mais savez-vous que vos écoles et mairies ont aussi des plans d'intervention ? Le **Plan Particulier de Mise en Sécurité**, le **PPMS** pour les écoles, le **Plan Communal de Sauvegarde**, le **PCS** pour les communes. C'est celui de Mology qui sera testé lors du prochain exercice de crise.

Les PPI sont testés tous les 5 ans. Cette année, c'est celui du **Centre Spécial Militaire de Valduc**, le **CSMV**, piloté par l'armée qui sera testé avec un exercice de niveau 2.

Pour le CEA, le prochain exercice se déroulera début 2025.

La parole à..

Florian PAQUET, maire de Mology

SEIVA : à quoi sert le Plan Communal de Sauvegarde de Mology ?

Florian Paquet : la sécurité des habitants doit demeurer une préoccupation majeure. Le PCS informe des principaux risques identifiés et cartographiés à ce jour sur la Commune, ainsi que les mesures à appliquer en cas d'événement.

Il mentionne également les actions menées afin de prévenir les conséquences de ces risques et regroupe l'ensemble des documents établis par notre Commune contribuant à l'information préventive et à la protection de la population.

Il détermine en fonction des risques connus, les

mesures immédiates de sauvegarde et de protection de la population présente à Mology, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Non exhaustif, ce plan sera éventuellement adapté en fonction des événements pouvant survenir dans la commune.

Mology se trouvant dans le périmètre d'alerte de Valduc, cela signifie qu'en cas d'accident, les habitants seraient potentiellement exposés à des doses anormales de radioactivité. Le PCS est, par conséquent, obligatoire. C'est un document conséquent qui fonctionne avec des fiches opérationnelles.

Nous l'avons réalisé en 2015 et sa dernière actualisation date de 2020/2021.

Il est librement consultable en Mairie et peut également être diffusé de manière dématérialisée.

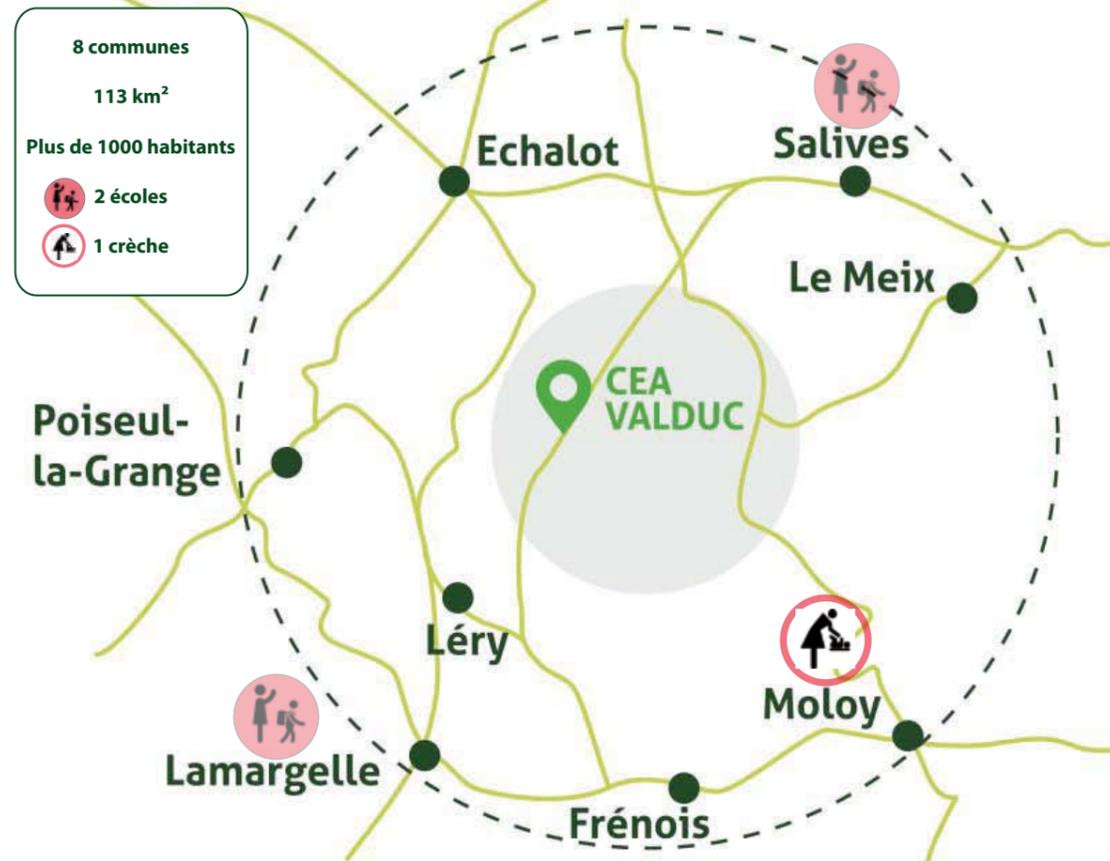
SEIVA : ce PCS vous a-t-il déjà servi ?

Florian Paquet : non, nous n'avons fort heureusement jamais eu à déclencher son application. Néanmoins, une réunion du Conseil Municipal a été consacrée, en début de mandat, à informer les élus de l'existence de ce document essentiel et à les sensibiliser au rôle qu'ils auront à assurer en cas de mise en œuvre.

SEIVA : est-ce compliqué pour une commune de votre taille de rédiger et maintenir à jour un tel document ?

Florian Paquet : oui, car nos élus ne sont pas des spécialistes et la Mairie ne dispose pas de personnel suffisamment formé en la matière. La Préfecture nous a cependant accompagné dans l'élaboration initiale du document en 2015.

Les 8 communes situées à l'intérieur du PPI de Valduc



🔊 J'entends la sirène : je fais quoi ?

Premier réflexe : se mettre à l'abri des retombées radioactives. Fermer portes et fenêtres, arrêter la ventilation. Allumer la radio (France Bleu Bourgogne), composer le **numéro vert gratuit 0800 74 66 46** qui vous indiquera toutes les informations utiles.

à savoir

- ▶ **Communiquez votre numéro de téléphone à votre mairie pour recevoir des messages d'information régulièrement.**
- ▶ Il existe un nouveau système d'information, **FR-ALERT**, qui prévient les personnes se trouvant dans un périmètre d'accident qui disposent d'un téléphone portable de dernière génération.
- ▶ **Les bons gestes figurent dans la plaquette PPI.**
Si vous ne l'avez pas, vous pouvez la demander en mairie ou télécharger la fiche réflexe sur la page d'accueil de notre site internet www.seiva-valduc.fr.
Autre solution : appelez la préfecture au 03 80 44 66 47 ou le CEA au 03 80 23 44 77 pour recevoir votre exemplaire.
- ▶ **En cas de crise, pour communiquer, n'encombrez pas le réseau !** Utilisez les SMS ou votre téléphone fixe.



🔊 PPI, PUI, késako ?

Même si tout est mis en œuvre pour éviter l'accident, les installations nucléaires se préparent avec leur **Plan d'Urgence Interne**, le **PUI**.

Le PUI est le document d'organisation qui permet de réagir au mieux et au plus vite : les personnels formés, les numéros de téléphone, les moyens d'intervention, tout y figure. Ce plan est testé régulièrement.

Le **PPI** est déclenché par l'exploitant. puis l'État prend la main : la préfecture pilote les opérations, en étroite collaboration avec le CEA et ses propres forces d'intervention. Pompiers, Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN), Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN), gendarmerie, ... Tous peuvent être mis à contribution.

L'état d'urgence est levé lorsque la situation n'évolue plus, que les rejets sont arrêtés. On passe alors en situation de "post-accident" : petit à petit, les interdictions sont levées selon les niveaux de contamination, jusqu'à un retour à la normale, sous réserve que cela soit possible.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à ce bulletin !

Fusion de l'Autorité de Sûreté Nucléaire et de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire : des chercheurs s'interrogent

Un résumé d'une analyse parue dans *the Conversation.com*, par ses auteurs



Michaël Mangeon est chercheur associé EVS-RIVES ENTPE, enseignant vacataire Paris Nanterre, consultant, Université Paris Nanterre – Université Paris Lumières. Effectue régulièrement des travaux pour l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN).



Mathias Roger est chercheur en histoire et sociologie des sciences et des techniques. A reçu des financements de l'IRSN, notamment pour sa thèse de doctorat.

Aujourd'hui, alors que le gouvernement a annoncé vouloir relancer le programme nucléaire, une proposition de réforme du système d'expertise et de contrôle a été mise sur la table. Celle-ci propose en particulier l'intégration de l'IRSN dans une « super ASN » qui disposerait ainsi du double rôle d'expert et de décideur en matière de sûreté.

L'un des objectifs annoncés de la réforme est de « consacrer l'indépendance et la transparence du système de sûreté nucléaire français », en transférant l'IRSN vers l'ASN, une Autorité administrative indépendante, considérée comme objectivement plus indépendante, car non soumise à des tutelles ministérielles.

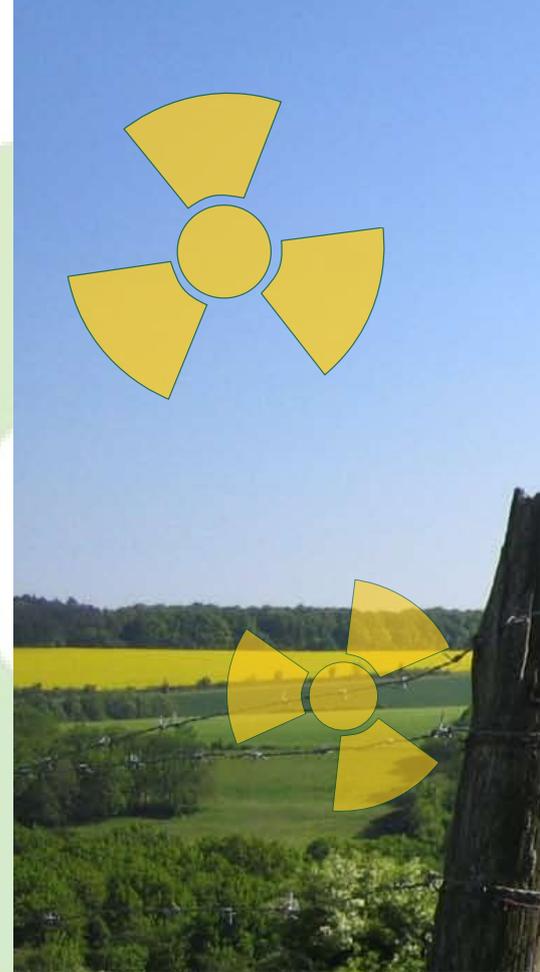
Plus d'indépendance, mais quelle indépendance ?

La réforme repose sur une définition restrictive de la notion d'indépendance, comme résultant d'un simple statut institutionnel, or, comme le rappelle un rapport de l'office parlementaire d'évaluation de la législation de 2004 sur les Autorités administratives indépendantes « **l'indépendance est un état d'esprit, et un état d'esprit ne se décrète pas** ». En ce sens, l'indépendance n'est jamais définitivement acquise et il faut toujours composer avec le risque de capture de l'expertise et du contrôle par des enjeux politiques, industriels ou économiques.

Prendre la mesure des risques posés par cette réforme

Dans un contexte de forts enjeux industriels et dans un monde en crise, une telle réforme ne représente pas seulement une rupture organisationnelle : au sein d'un système aux composants interdépendants, les évolutions organisationnelles ne vont pas sans modifier les règles, les pratiques, les relations entre les acteurs de la sûreté nucléaire et même la philosophie globale de l'expertise et du contrôle. De plus, **de Three Mile Island à Fukushima, en passant par Tchernobyl, le fonctionnement du système de contrôle et d'expertise apparaît comme une des causes des grands accidents nucléaires.**

Réaliser une évaluation complète des opportunités et risques potentiels paraît être une entreprise préalable indispensable au lancement d'une réforme impactant potentiellement la **stabilité** du système, la sûreté nucléaire et, au final, la **crédibilité** du nouveau programme nucléaire.



seiva

L'INFORMATION INDÉPENDANTE
AU SERVICE DES RIVERAINS

Nous rejoindre
SEIVA - Maison des associations
Boîte FF4 - 2 rue des Corroyeurs
21000 Dijon
contact@seiva-valduc.fr
www.seiva-valduc.fr
0983077510

Crédits photos & images

© SEIVA

© prosymbol

© synfii5758

Édité par la SEIVA

Directrice de la publication :
Véronique GUITTON

Impression : Rapidflyer

Dépôt légal et n° ISSN : 1277-2879

Le bulletin Savoir et Comprendre peut être obtenu gratuitement à la SEIVA sur demande et dans les mairies de Léry, Salives, Le Meix, Moloy, Poiseul la Grange, Lamargelle, Frénois et Echallot.